

Pour tous les CDC TFP :

- Application du Décret no 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité.
- Et de l'Arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

Modifications apportées au CDC TFP APS :

1. Un espace de travail sécurisé permettant la pratique de l'UV « Gestion des situations conflictuelles dégradées » (espace libéré **ou** aménageable avec tapis de sol épais **ou** convention de mise à disposition d'un espace équivalent).

- Nouvelle rédaction (page 6) :

*Un espace de travail sécurisé permettant la pratique de l'UV « Gestion des situations conflictuelles dégradées » (espace **totale**ment libéré et aménageable avec tapis de sol épais **ou** convention de mise à disposition d'un espace équivalent).*

2. Des PAIRES de gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité. Précision importante : Pas de gants type hygiène ou bricolage. Prendre des gants en lien avec le métier et l'activité ;

- Nouvelle rédaction (page 7) :

*Des **pa**ires de gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité **en lien avec l'activité de sécurité privée et dans le respect des règles d'hygiène. Des exemples d'objets interdits sont présentés, en réel (dans le respect de la réglementation en vigueur) ou imagés.***

3. Une arme longue fictive de type AK47 ou AKSU, de type « reproduction » ou de type « Airsoft » ;

- Nouvelle rédaction (page 7) :

*Une arme longue fictive de type AK47 ou AKSU, de type « reproduction » ou de type « Airsoft », **à seul but démonstratif et de portage en salle de cours, sans autre manipulation (pas de démontage) ni mise en visibilité hors salle de cours.***

5. Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 6 points de contrôles et les points d'évènements « incendie », « fuite d'eau » et « effraction ». En aggravation de l'arrêté du 01 juillet 2016 modifié, 8 points dont un point départ et un point retour de ronde, les deux derniers étant situés au PCS. Le reste des points de contrôles seront répartis sur le chemin de vérification

- Nouvelle rédaction (page 7) :

*Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques **avec 6 points de contrôles et les points d'évènements « incendie », « fuite d'eau » et « effraction ». En aggravation de l'arrêté du 01 juillet 2016 modifié », et comportant 8 points dont un point départ et un point retour de ronde, les deux derniers étant situés au PCS. Le reste des points de contrôles seront répartis sur le chemin de vérification.***

Rappel important : Dans tous les cas le matériel doit être utilisé par les stagiaires, et doit permettre des mises en situation pédagogiques cohérentes afin de permettre aux futurs agents d'appréhender leur futur métier dans de bonnes conditions